

LG.KAMB/.-

Double

ORDONNANCE No 62/162 DU 16 SEPTEMBRE 1954, DECLARANT
D'INTERET REGIONAL UNE VOIE DE COMMUNICATION EN
TERRITOIRE DE SHANGUGU.

LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL, faisant fonctions,
GOUVERNEUR DU RUANDA-URUNDI,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement
du Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui
pourvoit à l'exécution de cette loi;

Vu spécialement en son article 2, l'Ordonnance
No 7/T.P. du 30 janvier 1947, portant classification
des routes publiques,

ORDONNANCE:

Article unique.

Est classée route d'intérêt régional
l'ancienne route privée de Monsieur W.WILLEMS à
NYAKISENYI, en Territoire de SHANGUGU.

Usumbura, le 16 septembre 1954.-

(sé) A.CLAEYS BOUUAERT,

Copie certifiée conforme
aux fins d'affichage aux Résidences
du Ruanda et de l'Urundi.

Usumbura, le 17 septembre 1954.

LE SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
P.LEROY,

Ruhengeri



497